

COLLECTIF POUR UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU  
A VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
collectifeauvsqy@laposte.net

**Questionnaire en vue des élections municipales et communautaires  
de mars 2020**

(Les réponses et non-réponses au questionnaire seront rendues publiques en février 2020)

Ville: *Elancourt*

Liste: *Réinventons Elancourt*

Conduite par: *Catherine Perrotin Raufaste*

**Pour vous et l'équipe que vous conduisez:**

La question de la distribution et de l'assainissement de l'eau est-elle présente dans votre programme ? OUI NON

- **OUI !**

Considérez-vous que ces missions doivent être assurées par une collectivité publique et pas par une entreprise privée :

Pas forcément, OUI par principe, NON par principe

*Par principe OUI :*

*Les fonctions de distributions et d'assainissement sont des éléments essentiels à notre qualité de vie, elles demandent de véritables compétences et des moyens (humains et matériels). Des collectivités importantes en nombre d'habitants et donc d'abonnés peuvent avoir les moyens de se doter de ces compétences et de ces moyens, pour d'autres l'équation : qualité de services / moyens financiers alloués est plus difficile.*

Êtes-vous gêné-es par le fait que des profits soient réalisés grâce à la prestation de distribution et assainissement de l'eau ? OUI NON

*Par principe : OUI,*

*Acceptons nous que soit versé des dividendes aux actionnaires des grandes sociétés de prestation et d'assainissement de l'eau telle que Véolia, Suez, Saur pour leurs prestations ? Non bien sur, par principe.*

*Il existe sur le territoire national bon nombre de PME ayant compétence pour ce type de prestation .*

*Selon le type de contrat ,il est possible, pour la collectivité, de maîtriser la contribution de l'exploitant, mais encore faut il en avoir la volonté !*

Réduire la consommation d'eau doit être une priorité pour faire face au changement climatique ?

OUI NON

*Mais plutôt que de parler de réduire la consommation, il serait bon de parler d'utilisation raisonnée des eaux : seul 5 % de l'eau potable est utilisée comme telle, incitons l'installation d'appoints annexes pour l'utilisation à usages domestiques.*

Avez-vous le sentiment de connaître suffisamment cette question ? OUI NON

*Les communications sur ce sujet sont rarement explicites. Pour notre part (Réinventons Elancourt) nous sommes sensibilisés à la problématique de « l'eau » et à son utilisation à court et long terme.*

**Si vous êtes élu-es, vous vous engagez sur la mandature à œuvrer au sein de SQY et des Syndicats dont votre commune et SQY sont membres pour :**

Un prix du m<sup>3</sup> TTC identique pour tous les habitant-es de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : OUI NON

*Pour répondre à cette question il faut que :*

- *Les prestations de distribution soient identiques pour toutes les communes*
- *Les prestations d'assainissement soient identiques pour toutes les communes*
- *Comme St Quentin est alimenté par différentes ressources, uniformiser les couts*
- *Uniformiser les couts d'entretiens des réseaux sur l'ensemble des communes*

*En résumé, pour en arrivés à une uniformisation des tarifications il faut mutualiser sur l'ensemble des communes de l'Agglo, et au deal. Cela est possible si il y a une volonté politique de l'Agglo de SQY , pour cela la compétence ne doit plus être communale mais intercommunale.*

*Oui ! Nous œuvrerons dans ce sens !*

La suppression de l'abonnement, pour une facturation exclusivement en fonction de la consommation : OUI NON

*Sur le principe : Oui.*

Un prix du m<sup>3</sup> progressif, pour dissuader les consommations excessives OUI NON

*OUI : les besoins vitaux en eau devraient être gratuits. Les quantités de confort devraient être payantes. Les quantités superflues taxées.*

La gratuité des premiers m<sup>3</sup> pour chaque foyer OUI NON

*Effectivement, les besoins vitaux doivent être calculés selon le nombre de personnes au foyer.*

Faire réaliser une étude de faisabilité du passage en régie publique sur le territoire de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES avant l'échéance des contrats de délégation OUI NON

*Sur le principe, bien sur,*

*Quelles sont les dates d'échéance des divers contrats ?*

*Un contrat est toujours négociable avant terme, les couts se négocient.*

*Le passage en régie publique d'une prestation demande quelques années de préparation sur un périmètre déjà défini, si ce périmètre reste à définir, le labeur sera plus conséquent. En tenir compte dans notre réflexion, à titre d'exemple, la municipalisation des Eaux de Paris à demandé environ 10 ans de préparation*

Un grand plan d'investissements pour réduire à moins de 5% le taux de fuite d'eau dans le réseau de distribution OUI NON

*« Réduire à moins de 5% le taux de fuite ! » Un rendement de réseau d'eau potable enterré à 95 % de rendement est chose difficilement réalisable et de plus pour un cout exorbitant.*

*Investissement il doit y avoir, mais plutôt pour anticiper le vieillissement des infrastructures de production, de distribution, d'évacuation, de traitement.*

**Commentaires, suggestions:**

*Ne pas oublier que : tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement, a savoir :*

- La production (Pompage, Unité de traitement...)*
- La distribution (Réseaux, ouvrage de distribution...)*
- L'assainissement (Réseaux, ouvrage de relevage...)*
- Le retraitement (Station de filtration, de retraitement...)*

*Sont propriété de la collectivité (régies, syndicats...). Toutes les décisions sont donc prises les élu(e)s ou leurs représentants*

*L'accès à l'eau potable est un droit pour tous et à cout accessible à tous. Il y a en France (restons sur le territoire) des lieux ou cela ne sera plus possible à court termes, du a un déficit hydrique, à une qualité d'eau primaire dégradée, à des difficultés d'acheminement, à un non entretien du réseau existant, et bien d'autres facteurs humains et environnementaux. Cela demandera de très lourds investissements qui ne seront pas possible par tous. Saurons nous, nous contrées plutôt favorisées, être solidaires de régions en difficultés. La bataille de l'eau se fera également chez nous avec comme vision pour certains un accès à l'eau à plusieurs vitesses.*